



Commissariat aux langues officielles
Office of the Commissioner of Official Languages

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

2024-2025

Plan ministériel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written over a horizontal line.

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques
et des Affaires intergouvernementales

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,
composez sans frais le 1-877-996-6368.
languesofficielles.gc.ca

Aussi disponible en anglais
2024-25 Departmental Plan

© Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement 2024
No de cat. : SF1-5F-PDF
ISSN : 2371-6460

Plan ministériel du Commissariat aux langues officielles pour 2024-2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

[icône] [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)

[\[Lisez le plan ministériel complet\]](#)

[\[Imprimez cette page\]](#)

Principales priorités

- Établir un cadre d'intervention auprès des diverses entités fédérales du gouvernement
- Établir des mécanismes concrets pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Soutenir une culture organisationnelle qui a pour but d'optimiser la synergie entre directions générales et de renforcer l'engagement de l'ensemble du personnel envers le mandat du Commissariat

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Bien que ne faisant pas officiellement partie de cet exercice de réduction des dépenses, le Commissariat aux langues officielles en respectera l'esprit.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Protection des droits liés aux langues officielles

Résultats ministériels

- Les droits liés aux langues officielles sont protégés.
- La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.

Dépenses prévues : 8 873 979 \$

Ressources humaines prévues : 68

En 2024-2025, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) planifie des changements organisationnels et procéduraux nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs octroyés par la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

L'organisation continuera de mettre en œuvre ses stratégies de gestion des plaintes afin de renforcer sa capacité à respecter ses normes de service, et ce, tout en développant de nouvelles stratégies de conformité.

Parallèlement, le Commissariat continuera d'inciter les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi* par diverses interventions au cours de l'année, et à intervenir devant les tribunaux afin de s'assurer que ces derniers continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

De plus amples renseignements sur [la protection des droits liés aux langues officielles](#) se trouvent dans le plan ministériel complet.

Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Résultats ministériels

- La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.
- Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Dépenses prévues : 8 366 894 \$

Ressources humaines prévues : 50

Avec la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, le Commissariat redéfinit son rôle dans le cadre de la promotion des droits linguistiques en s'assurant de la complémentarité des efforts de chacune des entités responsables, et en fournissant de façon stratégique des séances d'information auprès d'institutions fédérales.

Le Commissariat veillera à ce que la mise en œuvre de la *Loi* demeure la priorité du gouvernement et communiquera ses nouveaux moyens d'intervention aux institutions soumises à la *Loi* modernisée et au public canadien;

Finalement, le Commissariat établira des mécanismes concrets pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi* sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De plus amples renseignements sur [l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne](#) se trouvent dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel du Commissariat aux langues officielles pour 2024-2025

Sur cette page

- [De la part du commissaire](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Protection des droits liés aux langues officielles](#)
 - [Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

[\[Imprimez cette page\]](#)

© Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement 2024

De la part du commissaire

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2024-2025 du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat), auquel figurent les activités prévues et les résultats escomptés à l'appui du mandat de l'organisation.

Le Commissariat joue un rôle clé dans l'avancement du régime linguistique du Canada. Il s'assure que l'égalité du français et de l'anglais demeure une valeur fondamentale partagée par l'ensemble de la société canadienne, et une priorité sur l'échiquier national. Par l'entremise de ses actions et de ses interventions, le Commissariat favorise la vitalité des deux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) marque le début d'une nouvelle ère au Commissariat. Nous jetons les bases d'une organisation qui donnera le ton au nouveau régime linguistique pour la prochaine décennie.

Pour se préparer à la mise en œuvre de ses nouveaux pouvoirs, le Commissariat a mis en place un plan stratégique triennal 2024-2027, dont les priorités reflètent la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et le renouvellement nécessaire de l'organisation pour s'adapter à ce nouveau régime linguistique. Les activités du Plan ministériel 2024-2025 découlent de trois grands secteurs prioritaires pour le Commissariat :

- Le gouvernement fédéral
- Les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Les employés du Commissariat

Le Commissariat a pour mission de faire respecter l'esprit de la *Loi* en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales. Afin de s'assurer du respect de la *Loi* par les institutions fédérales, le Commissariat établira un cadre d'intervention auprès des diverses entités fédérales dans le but d'influencer les décisions du gouvernement fédéral. Il mettra aussi en œuvre un cadre de promotion de la conformité afin de faire connaître son rôle tel que défini dans la nouvelle *Loi*.

Le Commissariat est chargé de veiller au maintien et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Il établira donc des mécanismes concrets pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi* sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet exercice aidera à définir les interventions qui permettront d'influencer les décisions gouvernementales, à l'aide de données probantes, en vue de la prochaine révision de la *Loi sur les langues officielles*, dans dix ans.

Enfin, le Commissariat appuiera une culture organisationnelle qui vise à optimiser la synergie entre ses directions générales et à renforcer la mobilisation de l'ensemble des membres de son personnel envers son nouveau mandat. Pour ce faire, il s'assurera que l'ensemble de son personnel est bien au fait des nouveautés de la *Loi* et du rôle du Commissariat, mènera le renouvellement de l'organisation et établira un cadre horizontal entre les directions générales.

Les prochaines années seront déterminantes pour le Commissariat. Au-delà des nouveaux pouvoirs qui nous ont été confiés, je suis persuadé que le renouvellement de notre organisation nous permettra de mieux répondre à la réalité d'aujourd'hui et aux divers défis qui se présentent à nous. Je suis choyé d'être aux premières loges de ces changements qui, j'en suis convaincu, nous aideront à mieux faire respecter les droits linguistiques de la population canadienne.



Raymond Thériault



Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- Protection des droits liés aux langues officielles
- Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne
- Services internes

Protection des droits liés aux langues officielles

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la Loi et les droits linguistiques de la population canadienne.

Répercussions sur la qualité de vie

Le Commissariat note que les langues officielles sont répertoriées sous le domaine de la qualité de vie « la société », et il l'établit comme celui qui touche le plus sa responsabilité quant à la protection des droits liés aux langues officielles, plus précisément l'indicateur de connaissance des langues officielles.

Les langues officielles sont une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat profitera donc de l'année qui vient pour examiner comment les autres indicateurs pourraient s'aligner avec ses responsabilités essentielles et son mandat.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Protection des droits liés aux langues officielles, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Les droits liés aux langues officielles sont protégés.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des	81 %	57 %	69 %	60 %	Mars 2025

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre ¹ .					
Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service	50 %	73 %	84 %	70 %	Mars 2025

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	71 %	81 %	90 %	60 %	Mars 2025

¹ À noter que ce pourcentage est basé uniquement sur les recommandations contenues dans les rapports d'enquête du commissaire pour lesquels le Commissariat a effectué un suivi.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

L'adoption du projet de loi C-13 en juin 2023 a conféré de nouveaux pouvoirs au commissaire en vue de mieux protéger les droits linguistiques de la population canadienne. Pour se préparer à la mise en œuvre de ses pouvoirs, le Commissariat a mis en place un plan stratégique triennal 2024-2027 dont les priorités reflètent la modernisation de *la Loi sur les langues officielles*, et le renouvellement nécessaire de l'organisation pour s'adapter à ce nouveau régime linguistique. Entre autres, l'organisation priorisera sa trajectoire afin d'apporter les changements organisationnels et procéduraux nécessaires pour mettre en œuvre les nouveaux pouvoirs. L'année financière 2023-2024 a vu la mise en place de travaux et de groupes de travail pour revoir les procédures et les outils. Les travaux se poursuivront de plus belle durant cette année transitoire, notamment la révision et la mise à jour du processus d'enquête et de l'élaboration ou de la mise à niveau des outils internes, comme les procédures et directives, ainsi que la formation des employés sur les différents nouveaux pouvoirs.

Le Commissariat continuera de mettre en œuvre ses stratégies de gestion des plaintes afin de s'assurer non seulement de remplir son mandat, mais aussi de renforcer sa capacité à respecter ses normes de service, et ce, tout en développant de nouvelles stratégies de conformité qui découleront des nouveaux pouvoirs qui lui sont octroyés par la *Loi*.

Le Commissariat continuera parallèlement d'inciter les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi* par diverses interventions au cours de l'année. Le traitement des plaintes, notamment par le moyen d'enquêtes, figure parmi les outils à sa disposition le temps que ses procédures internes soient établies pour mettre en œuvre les nouveaux outils de conformité. Par ailleurs, le Commissariat prévoit mettre à profit son expertise et ses connaissances pour influencer la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*, notamment l'élaboration des règlements, des politiques et des directives qui en découlent, afin de viser une meilleure conformité des institutions fédérales.

Finalement, le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de s'assurer que ces derniers continuent de donner une interprétation large et libérale des droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Principaux risques

Les deux principaux risques cernés sont la capacité du Commissariat à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles, ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. L'incidence de la modernisation de la *Loi* et l'impératif de la situation nécessite que le renouvellement et l'élaboration des procédures soient terminés dans les trois prochaines années afin de pouvoir pleinement utiliser les nouveaux pouvoirs et mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles*. En vue d'atténuer les risques déterminés, le Commissariat a déjà pris des mesures, comme la mise en place d'un groupe de travail spécial sur la modernisation et d'équipes de travail, qui se penchent déjà sur les priorités stratégiques de l'organisation. Afin d'appuyer cet exercice, parallèlement, le Commissariat prévoit soumettre une demande de fonds et de ressources nécessaires pour conclure le renouvellement de l'organisation et la mise en œuvre de son plan stratégique.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 8 873 979 \$
- Ressources à temps plein prévues : 68

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

Le Commissariat verra à examiner l'usage approprié de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en lien avec la protection des droits liés aux langues officielles.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le Commissariat souscrit à une approche du développement durable qui contribue à l'avancement de nos deux langues officielles, dans le respect du chemin vers la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de l'égalité et de la diversité, de l'inclusion et l'accessibilité, de la consommation responsable et des changements climatiques et de leurs incidences. Concrètement, les objectifs du Commissariat en matière de développement durable comptent parmi les suivants :

- Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs incidences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions du Commissariat aux langues officielles au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Les programmes suivants dans le répertoire des programmes sont chargés de la responsabilité essentielle de la protection des droits liés aux langues officielles :

- Programme de protection des droits liés aux langues officielles

Les programmes suivants dans le répertoire des programmes sont chargés de la responsabilité essentielle de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne :

- Programme de l'avancement des langues officielles

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)

- Principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Répercussions sur la qualité de vie

Le domaine de la qualité de vie « la société » est celui qui touche le plus à la responsabilité essentielle du Commissariat quant à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne. Plus précisément, il s'agit de l'indicateur des perceptions positives de la diversité en lien avec le mandat du Commissariat d'appuyer le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les langues officielles sont une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat profitera de l'année qui vient pour examiner comment les autres indicateurs pourraient s'aligner avec ses responsabilités essentielles et son mandat.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	443 497	469 129	890 469	350 000	Mars 2025
Pourcentage de Canadiens qui sont pour la dualité	Non disponible	91 %	Non disponible ²	73 %	Mars 2025

² Les prochains résultats seront en 2026-2027 ou 2027-2028

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans).					

Tableau 4 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	99	69	79	15	Mars 2025
Pourcentage de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports de recherche préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été partiellement ou entièrement	S.O. ⁴	S.O. ⁵	Non disponible ⁶	60 %	Mars 2025

⁴ Aucun suivi n'a été effectué en raison des changements de priorité dans l'ensemble du gouvernement fédéral durant la pandémie de COVID-19.

⁵ Le suivi des recommandations a été reporté à 2022-2023 étant donné les changements dans la dernière année, incluant la pandémie.

⁶ Le suivi des recommandations tiré des rapports annuels depuis 2019 a été regroupé et entamé en 2023-2024.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
mises en œuvre ³ .					

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Dans la foulée de la sanction royale du projet de loi C-13, le Commissariat redéfinit son rôle dans le cadre de la promotion des droits linguistiques en s'assurant de la complémentarité des efforts de chacune des entités responsables. L'organisation compte réaffirmer son rôle externe qui sera davantage axé sur la promotion de la conformité, principalement au moyen d'activités de liaison auprès des institutions fédérales.

Dans cette optique, le Commissariat, dans son mandat, entamera une vigie de la mise en œuvre de la *Loi*, dans le but ultimement d'évaluer l'incidence de celle-ci sur les communautés de langues officielles en situation minoritaire; une priorité qui s'aligne avec la mission de contribuer au maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

La progression de la dualité linguistique du Canada demeure un aspect fondamental du mandat du commissaire. Ainsi, le Commissariat :

- Veillera à ce que la mise en œuvre de la *Loi* demeure une priorité du gouvernement, continuera d'influencer le gouvernement concernant le développement des directives et règlements qui découlent de la *Loi* et poursuivra un dialogue avec les différents intervenants pour communiquer sa vision et s'informer des différentes prises de position;
- Communiquera ses nouveaux moyens d'intervention aux institutions soumises à la *Loi* modernisée, et au public canadien;
- Mettra en œuvre un cadre de promotion de la conformité afin de faire connaître son nouveau rôle au titre de la nouvelle *Loi*, et ce, en harmonie avec les activités de promotion du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Patrimoine canadien.
- Fournira de façon stratégique des séances d'information auprès d'institutions fédérales partout au pays en fonction des priorités de promotion de la conformité établies notamment par le résultat des enquêtes, et établira des mécanismes concrets pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi* sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Principaux risques

Les deux principaux risques cernés sont la capacité du Commissariat à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. La mise en œuvre de la nouvelle *Loi* et le renouvellement auront une forte incidence sur ces risques. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat mettra à jour sa stratégie de communication interne et externe en mettant sur pied des activités qui contribueront à la gestion des sous-risques cernés. Cette mesure contribuera entre autres à mieux faire connaître la position du Commissariat dans ce nouveau contexte et à partager son expertise sur les langues officielles au Canada.

³ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 8 366 894 \$
- Ressources à temps plein prévues : 50

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

Le Commissariat examinera l'usage approprié de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en lien avec la protection des droits liés aux langues officielles.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le Commissariat souscrit à une approche du développement durable qui contribue à l'avancement de nos deux langues officielles, dans le respect du chemin vers la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de l'égalité et de la diversité, de l'inclusion et l'accessibilité, de la consommation responsable et des changements climatiques et de leurs incidences. Concrètement, les objectifs du Commissariat en matière de développement durable comptent parmi les suivants :

- Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs incidences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions du Commissariat aux langues officielles au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Les programmes suivants dans le répertoire des programmes sont chargés de la responsabilité essentielle de la protection des droits liés aux langues officielles :

- Programme de protection des droits liés aux langues officielles

Les programmes suivants dans le répertoire des programmes sont chargés de la responsabilité essentielle de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne :

- Programme de l'avancement des langues officielles

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)

- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de la protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, étant donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme de l'avancement des langues officielles.

Plans visant à atteindre les cibles

Le Commissariat demeure engagé à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources, plus particulièrement dans le milieu de travail. L'organisation continue d'explorer les diverses façons de maintenir un milieu de travail collaboratif qui mène à l'atteinte des objectifs.

Dans un effort continu, le Commissariat poursuivra ses activités relatives aux exigences de la politique sur les services et le numérique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Pour ce faire, en 2024-25, le Commissariat élaborera un plan de migration de sa plateforme de gestion des relations avec la clientèle vers l'infonuagique et s'alignera avec le principe de l'« informatique en nuage intelligente » du gouvernement du Canada. De plus, les fonctionnalités existantes seront mises à jour pour appuyer la mise en œuvre du renouvellement, et de nouveaux modules de fonctionnalités seront élaborés pour permettre la gestion et l'administration des nouveaux pouvoirs de C-13. Dans cette nouvelle réalité et en conformité avec la directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, une évaluation sera également menée.

Le Commissariat poursuivra ses efforts en cybersécurité pour donner suite à un audit interne sur l'infrastructure et les résultats obtenus de ses évaluations.

Avec la modernisation de la *Loi*, le Commissariat continuera d'évaluer sa capacité à répondre aux nouvelles exigences qui lui seront imposées. La mise en œuvre des nouveaux pouvoirs nécessitera l'appui des services internes dans l'évaluation de la capacité de l'organisation à opérationnaliser les changements, obtenir des ressources humaines et financières supplémentaires et mettre à jour des outils technologiques, entre autres. L'exercice de révision de la structure organisationnelle du Commissariat se poursuivra afin de mieux soutenir le mandat élargi du commissaire.

Somme toute, ces activités permettront une intégration de l'ensemble du mandat et des objectifs du Commissariat en regroupant la totalité des fonctions et des secteurs.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 8 113 352 \$
- Ressources à temps plein prévues : 51

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Tableau 5 Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Comme il fait partie de la phase 3, le Commissariat devra atteindre l'objectif minimal de 5 % au cours de l'exercice 2024-2025. Cela dit, les efforts nécessaires seront déployés pour atteindre l'objectif minimal de 5 % de façon proactive. L'organisation utilisera les outils de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada qui ont une capacité autochtone lorsque possible, et consultera le répertoire des entreprises autochtones pour trouver des entreprises qui peuvent répondre à ses besoins.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022-2023	Résultat prévu en 2023-2024	Résultat projeté en 2024-2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	16.96%	S.O.	5%

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues du Commissariat aux langues officielles pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

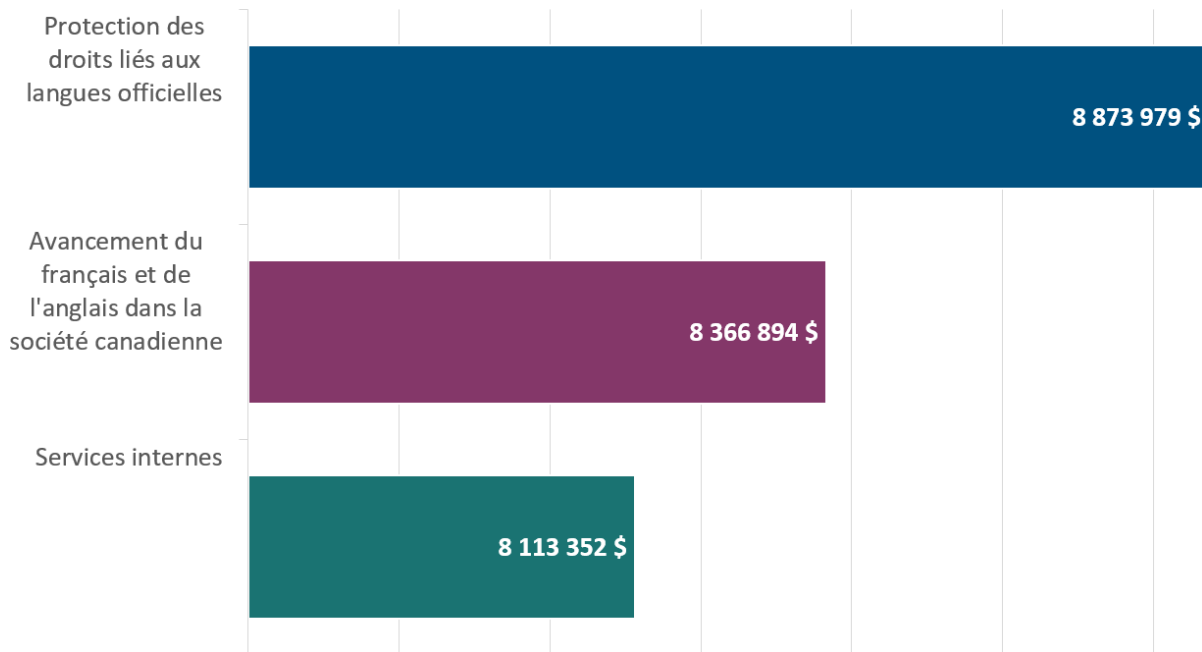
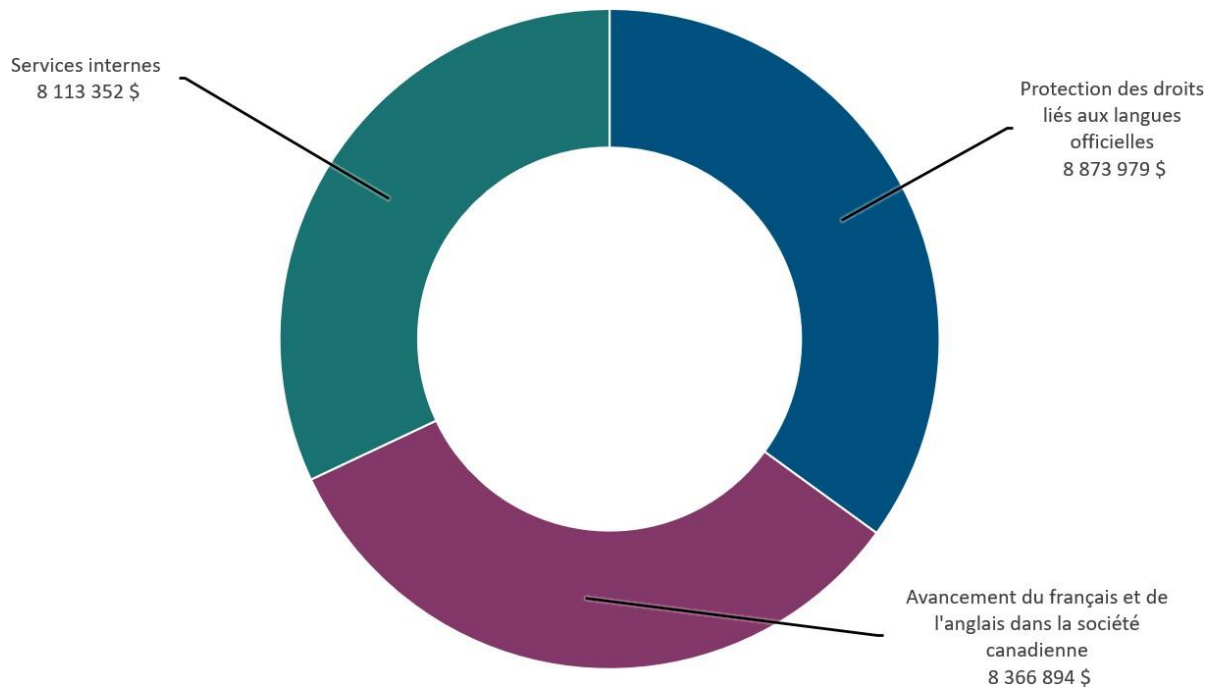
Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Figure 1 : Dépenses par responsabilité essentielle en 2024-2025

Le graphique ci-dessous résume les dépenses prévues du Commissariat aux langues officielles par responsabilité essentielle.



Les dépenses prévues présentées dans le graphique proviennent du Budget principal des dépenses de 2024-2025.

Tableau 6 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes au cours des trois

exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles [2021-2022]	Dépenses réelles [2022-2023]	Dépenses visées [2023-2024]
1. Protection des droits liés aux langues officielles	7 821 975	7 510 619	8 946 380
2. Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	7 080 393	6 934 354	8 435 158
Total partiel	14 902 368	14 444 973	17 381 538
Services internes	8 211 938	7 987 949	8 179 547
Total	23 114 306	22 432 922	25 561 085

L'écart entre les dépenses de 2022-2023 et les prévisions de dépenses de 2023-2024 est principalement dû aux paiements liés à la signature des conventions collectives.

Tableau 7 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes au cours des trois prochains exercices.

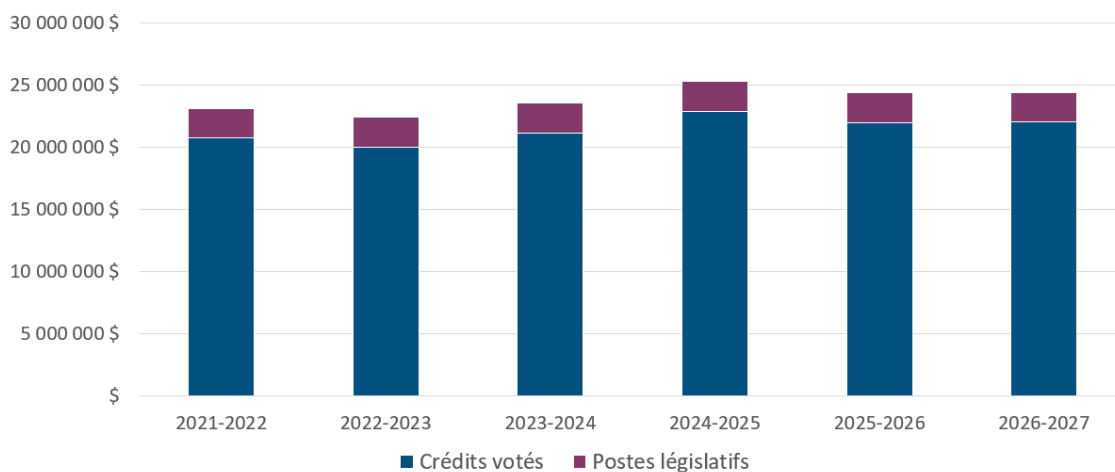
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues [2024-2025]	Dépenses prévues [2025-2026]	Dépenses prévues [2026-2027]
1. Protection des droits liés aux langues officielles	8 873 979	8 873 979	8 548 331	8 558 425
2. Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	8 366 894	8 366 894	8 059 855	8 069 373
Total partiel	17 240 873	17 240 873	16 608 186	16 627 798
Services internes	8 113 352	8 113 352	7 815 616	7 824 846
Total	25 354 225	25 354 225	24 423 802	24 452 644

L'écart entre les dépenses prévues de 2024-2025 et les années futures est principalement dû à l'approbation de la soumission au Conseil du Trésor pour la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* pour l'année 2024-2025.

Financement

Figure 2 : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



Année	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Postes législatifs	2 365 739 \$	2 433 254 \$	2 371 184 \$	2 463 129 \$	2 404 006 \$	2 407 503 \$
Crédits votés	20 748 567 \$	19 999 668 \$	21 194 592 \$	22 891 096 \$	22 019 798 \$	22 045 141 \$
Total	23 114 306 \$	22 432 922 \$	23 565 776 \$	25 354 225 \$	24 423 804 \$	24 452 644 \$

L'écart entre les dépenses de 2022-23 et les prévisions de dépenses de 2023-24 est principalement dû aux paiements liés à la signature des conventions collectives.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations du Commissariat aux langues officielles de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent sur la [page](#) du Commissariat aux langues officielles.

Tableau 8 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats prévus 2024-2025 moins résultats visés 2023-2024)
Total des dépenses	29 234 202	29 102 609	131 593
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	29 234 202	29 102 609	131 593

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts prévus en 2024-25 devraient diminuer de 131 593 \$ comparativement au coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts des résultats prévisionnels de 2023-24. Cette diminution s'explique principalement par l'inclusion du report de budget de fonctionnement et des fonds reçus pour les rajustements rétroactifs de la rémunération résultant des conventions collectives conclues dans la prévision des résultats de 2023-24.

Ressources humaines

Tableau 9 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
1. Protection des droits liés aux langues officielles	67	63	68
2. Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	54	52	50

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
Total partiel	121	115	118
Services internes	46	47	51
Total	167	162	169

Le niveau d'effectif a légèrement diminué entre 2021-2022 et 2022-23, ce qui reflète un taux de roulement normal du personnel. Une augmentation des équivalents temps complet (ETP) est observée pour 2023-2024 en raison de la mise en place de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Tableau 10 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes prévus pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
1. Protection des droits liés aux langues officielles	68	68	68
2. Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	50	50	50
Total partiel	118	118	118
Services internes	51	51	51
Total	169	169	169

Le niveau d'effectif des années prochaines reflète les ressources approuvées à l'heure actuelle.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Commissaire aux langues officielles : Raymond Théberge

Instruments habilitants : [Paragraphe 56\(1\)](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année d'incorporation ou de création : 1970

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

30, rue Victoria, 6e étage

Gatineau (Québec) K1A 0T8

Téléphone : 819-420-4877

ATS : 1-877-996-6368

Télécopie : 819-420-4873

Courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Sites Web : [Commissariat aux langues officielles du Canada \(clo-ocol.gc.ca\)](http://Commissariat aux langues officielles du Canada (clo-ocol.gc.ca))

Tableaux de renseignements supplémentaires

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable du Commissariat aux langues officielles sont disponibles sur le [site Web du Commissariat](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.